

LES CANAUX DE PARIS

La Ville de Paris est propriétaire et entretient un réseau fluvial d'environ 130 km qui traverse cinq départements (Paris, Seine-Saint-Denis, Seine-et-Marne, Oise et Aisne) et deux régions administratives (Ile-de-France et Picardie).

- Le réseau est composé :
- du canal de l'Ourcq qui s'écoule sur 97 km de Mareuil-sur-Ourcq (Oise) à Paris (19^e arrondissement),
 - du canal Saint-Martin qui s'étire sur 4,5 km entièrement situé dans Paris (19^e, 10^e, 11^e, 4^e et 12^e arr.),
 - du canal Saint-Denis qui s'écoule de Paris (19^e arr.) à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) sur 6,6 km,
 - du petit canal du Clignon qui s'écoule de Montigny-l'Allier (Aisne) à Neuflèches (Oise) sur 2,3 km (navigable sur 1,2 km),
 - de la rivière d'Ourcq canalisée sur 11 km et située à l'amont de Mareuil-sur-Ourcq (Oise),
 - et enfin des rivières canalisées secondaires (la Collinance, la Gergonne, la Théroanne, la Beuvronne).

De tous temps les canaux ont été fréquentés par les promeneurs et les pêcheurs. Ces dernières années, de nouvelles activités de détente se sont développées sur l'eau et sur les berges. Pour que chacune d'entre elles puissent s'exercer dans les meilleures conditions il est nécessaire de respecter quelques règles de sécurité et... de courtoisie.

SERVICE DES CANAUX / SERVICES CENTRAUX

62, quai de la Marne 75019 PARIS
Tél. : 01 44 89 14 14 - Fax : 01 44 89 14 48
Horaires d'ouverture au public
Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h



CIRCONSCRIPTION DE L'OURCQ TOURISTIQUE

6, avenue Gallieni 77100 MEAUX
Tél. : 01 60 09 95 00 - Fax : 01 60 09 95 01
Horaires d'ouverture au public
Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

RÈGLEMENTATION DE LA NAVIGATION

Comme sur toutes les autres voies d'eau navigables, la navigation est régie par :

- le Règlement Général de Police de la navigation intérieure (R.G.P.) ;
- le Règlement Particulier de Police de la navigation sur le réseau fluvial de la ville de Paris (R.P.P.) ;
- l'avis à la batellerie n°1 de l'année en cours ;
- les avis à la batellerie en cours.

Ces documents sont téléchargeables depuis « Règlementation et avis » dans le sommaire de la page « Les canaux de Paris » sur www.paris.fr

DIMENSIONS MAXIMALES DES BATEAUX, CONVOIS POUSSÉS ET MATÉRIELS FLOTTANTS

Contacts : Paris au 01 40 35 63 21 - Meaux au 01 60 09 95 00

Secteurs	Points kilométriques	Largeur (m)	Longueur (m)	Tirant d'air (m)	Enfoncement (m)
Canal Saint-Martin	0,000 - 4,500	7,70	40,70	4,27	1,90
Canal Saint-Denis	0,000 - 6,600	8,00	61,50	4,44	3,00 (6 ^e et 3 ^e biefs) 2,60 (1 ^e et 2 ^e biefs)
Canal de l'Ourcq Bassin de la Villette à Pavillons-sous-Bois	0,000 - 11,065	8,00	61,50	4,09	2,60
Canal de l'Ourcq Pavillons-sous-Bois à l'aval de Claye-Souilly	11,065 - 27,380	3,70	16	2,30	0,80*
Canal de l'Ourcq (Claye-Souilly)	27,380	8	16	2,20	0,80*
Canal de l'Ourcq Claye-Souilly à l'aval de Varreddes	27,380 - 64,500	3,70	16	2,30	0,80*
Canal de l'Ourcq (Varreddes)	64,500	3,10	16	2,90	0,80*
Canal de l'Ourcq Amont de Varreddes à Mareuil-sur-Ourcq	64,500 - 96,780	3,70	16	2,20	0,80*
Rivière d'Ourcq canalisée	96,780 - 108	3,70	16	2,60	0,80*
Canal du Clignon	93,400 sur 1,2 km	3,20	12	3,10	0,60*

* Les conditions climatiques peuvent influencer sur ces cotes.

PORT DE L'ARSENAL

11 boulevard de la Bastille 75012 Paris
Contacts Capitainerie : 01 43 41 39 32 (bureau) / 06 88 93 55 63 (urgence)
contact@fayollemarine.com / www.fayollemarine.eu
Métro : Bastille (lignes 1, 5 et 8) ou Quai de la Rapée (ligne 5).

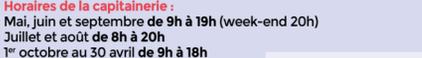
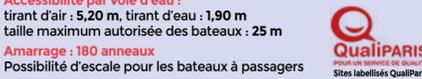
- Accessibilité par voie d'eau : tirant d'air : 5,20 m, tirant d'eau : 1,90 m taille maximum autorisée des bateaux : 25 m
- Amarrage : 180 anneaux Possibilité d'escale pour les bateaux à passagers
- Horaires de la capitainerie : Mai, juin et septembre de 9h à 19h (week-end 20h) Juillet et août de 8h à 20h 1^{er} octobre au 30 avril de 9h à 18h

L'écluse de l'Arsenal n°9 est joignable par V.H.F. canal 9

À voir à proximité :

- Opéra Bastille
- Place de la Bastille et son Génie
- Institut du Monde arabe
- Place des Vosges

OFFICE DU TOURISME DE PARIS
Bureau principal
Hôtel de Ville
29 rue de Rivoli
75004 Paris
www.parisinfo.com



BASSIN DE LA VILLETTE

Quai de la Seine et quai de la Loire 75019 Paris
Métro : Stalingrad (lignes 2, 5 et 7), Jaurès (lignes 2, 5 et 7bis).

Halte nautique de 32 places, au 64 quai de la Seine 75019 Paris
Contacts : 01 43 41 39 32 (bureau) / 06 88 93 55 63 (urgence)
contact@fayollemarine.com / www.fayollemarine.eu
Métro : Riquet (ligne 7)

Offre de croisières touristiques
CANAUARAMA / 01 42 39 15 00
13 quai de la Loire 75019 Paris
contact@canauxrama.com / www.canauxrama.com
PARIS CANAL / 01 42 40 96 97
19/21 quai de la Loire 75019 Paris
infos@pariscanal.com / www.pariscanal.com

Sports nautiques : base d'initiation au canoë-kayak et à l'aviron de la Ville de Paris
Renseignements auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports
25 bd Bourdon 75004 Paris (01 42 76 20 64).

Location de bateaux électriques sans permis
MARIN D'EAU DOUCE / 09 70 71 40 60
Face au 37 quai de la Seine 75019 Paris
capitaine@marindeaudeauce.fr
www.marindeaudeauce.fr

Nombres pénières ouvertes au public
Animations, offre culturelle, restauration.

À voir à proximité :
Cinéma MK2
au bord du bassin de la Villette / www.mk2.com
Parc de la Villette
21 avenue Jean Jaurès 75019 Paris
01 40 03 75 75 / lavillette.com
Cité des Sciences et de l'Industrie
01 40 05 80 00 / www.cite-sciences.fr
Géode
01 40 05 79 99 / www.lageode.fr
Cité de la musique - Philharmonie de Paris
221 avenue Jean Jaurès 75019 Paris
01 44 84 44 84 / philharmoniedeparis.fr



Bassin de la Villette Paris 19^e arr. Aire de baignade à l'occasion de Paris Plages

CANAL SAINT-DENIS

PARIS 19^e arr. - Aubervilliers et Saint-Denis (93)

Les sept écluses et le pont tournant du canal Saint-Denis sont télécommandés depuis le poste de commande centralisé (PCC1) situé à l'écluse n°1, dite du pont de Flandre, dans le 19^e arrondissement de Paris.
Le PCC1 peut être contacté par V.H.F. canal 20 et au 01 40 35 63 21.
Le franchissement des écluses et du pont est autorisé de 6h15 à 19h30.

Basilique cathédrale de Saint-Denis
1 rue de la Légion d'Honneur 93200 Saint-Denis
01 48 09 83 54 / www.saint-denis-basilique.fr
Musée d'art et d'histoire Paul Eluard
22 bis, rue Gabriel Péri 93200 Saint-Denis
01 83 72 24 55 (standard) / musee.ville-saint-denis.fr
www.musee-saint-denis.com
Stade de France 93200 Saint-Denis
01 55 93 00 00 / www.stadefrance.com



Canal Saint-Denis Paris 19^e arr. PCC1 - Grand sas



RESEAU FLUVIAL DE LA VILLE DE PARIS



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES SUR LE CANAL DE L'OURCQ

Point kilométrique	Section du canal							
	Localités							
	Ecluse	Pont levant	Rampe de mise à l'eau	Usine élévatrice	Pont canal	Halte nautique Arrêt plaisance	Gare SNCF	Base de canoë-kayak
Ourcq, grande section								
0	Stalingrad/Paris							
5	Pantin							
3	Bobigny							
8	Bondy							
10	Pavillons-sous-Bois							
Ourcq, petite section								
13,5	Sevran							
16,4	Villepinte							
19,6	La Rosée							
27	Claye-Souilly							
31,9	Fresnes-sur-Marne							
38	Trilbardou							
40,3	Vignely							
47	Villeneuve							
48	Meaux - Saint Rémy							
51	Crégy-lès-Meaux							
54,9	Meaux - Saint-Lazare							
60	Poincy							
64,7	Varreddes							
73,1	Villers-les-Rigault							
77	Lizy-sur-Ourcq							
86	May-en-Multien							
89	Crouy-sur-Ourcq/Varinfroy							
93	Neuflèches							
97	Mareuil-sur-Ourcq							
99,7	Queuleu-d'Ham							
103	Mardelles							
104,1	La Ferté-Milon							
108	Silly-la-Poterie							
	Port-aux-Perches							
Canal du Clignon								
	Montigny-l'Allier							

VILLE DE PARIS / DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS / SERVICE DES CANAUX
Plus d'informations sur paris.fr/canaux

Retrouvez-nous sur [Facebook](https://www.facebook.com/canauxparis) [Instagram](https://www.instagram.com/canauxparis) [YouTube](https://www.youtube.com/c/canauxparis)
TOUTE L'INFO sur PARIS.FR

CANAL SAINT-MARTIN

PARIS 4^e, 10^e, 11^e, 12^e et 19^e arrondissements

Les quatre écluses doubles et les deux ponts mobiles (rues Dieu et Grange-aux-Belles) sont télécommandés depuis le poste de commande centralisé des écluses 7-8 du Temple (PCC7/8).

Le PCC7/8 peut être contacté par V.H.F. canal 20 et au 01 40 35 63 21.

Le franchissement des quatre écluses doubles, des deux ponts mobiles et de la partie souterraine du canal est autorisé dans les créneaux horaires suivants :

- hiver du 15/10 au 14/03 de 8h05 à 20h ;
- été du 15/03 au 14/10 de 8h05 à 23h30.

L'accès à la partie souterraine (environ 2 km) est autorisé avec un alternat pendant les heures d'utilisation des écluses.

Chaque bateau fait l'objet d'une prise en charge individuelle par le PCC7/8.

La sécurité dans cette partie souterraine du canal implique :

- un strict respect de la navigation ;
- l'utilisation des feux de navigation et d'un projecteur ;
- l'interdiction absolue de s'arrêter sous les voûtes de la Bastille, Richard-Lenoir et du Temple ;
- le respect impératif du temps imparti pour le franchissement des voûtes, à savoir une durée de 30 mn au maximum ;

contacter éventuellement le PCC7/8 par V.H.F. canal 20 et au numéro de téléphone suivant : 01 40 35 63 21.

À voir, à faire... à proximité d'un site classé, avec ses écluses, ponts mobiles et passerelles romantiques :

- en bateau, avec les croisières Canauxrama et Paris Canal ;
- à vélo, le long du canal Saint-Martin pour rejoindre le bassin de la Villette et la piste cyclable de l'Ourcq ;
- à pied, s'attarder devant l'hôtel du Nord situé près des écluses des Récollets.



Canal Saint-Martin Paris 19^e arr. Voûte Richard Lenoir

Opération Paris-respire : pour en savoir plus sur les zones des canaux concernées par cette opération (bassin de la Villette et canal Saint-Martin) consulter la page sur ce sujet sur www.paris.fr

LA NAVIGATION DE PLAISANCE

Le réseau fluvial est constitué de deux zones bien distinctes :

- la partie à grand gabarit accessible à la plaisance et aux péniches de transport de fret (canal saint-Martin, canal Saint-Denis, partie en aval du canal de l'Ourcq) ;
- la partie à petit gabarit (0,80 m de tirant d'eau).

ATTENTION : vérifiez les dimensions de votre bateau avant de vous engager sur le secteur à petit gabarit. Consulter le tableau des « Dimensions maximales des bateaux, etc. » et l'encart sur la réglementation de la navigation au recto de ce document.

L'ensemble du réseau fluvial de la Ville de Paris est librement accessible à tous les bateaux de plaisance motorisés, identifiables par une devise ou un numéro d'immatriculation. La vitesse est limitée à 6 km/heure sur tout le réseau.

Franchissement du pont levant de Crimée : Le pont est télécommandé depuis le poste de commande centralisé (PCC) situé à l'écluse n°1, dite du pont de Flandre, du canal Saint-Denis.

Franchissement des ponts mobiles et des écluses des canaux Saint-Martin et Saint-Denis : ils sont télécommandés depuis les postes de commande centralisés (PCC1 et PCC7/8). Ces postes peuvent être contactés par V.H.F. canal 20 et au 01 40 35 63 21.

Franchissement des autres écluses du canal de l'Ourcq : Elles sont manoeuvrables en libre-service à l'aide d'une clé canaux ou « clé A » (sur demande auprès des bureaux de Paris ou de Meaux) :

- écluses de Fresnes-sur-Marne, Vignely, Villenoy, Mareuil-sur-Ourcq et Marolles : fonctionnement avec 1 borne ;
- écluses de Sevrans et de Saint-Lazare (Meaux) : fonctionnement avec 3 bornes ;
- écluses de Queue-d'Ham et de La Ferté-Milon : fonctionnement avec 2 bornes.

Les bonnes adresses :

Sur Paris :

- port de l'Arsenal et halte nautique du bassin de la Villette ;
- croisiers avec Paris Canal et Canauxrama ;
- location de bateaux sans permis avec Marin d'Eau Douce. Voir l'ensemble des coordonnées au recto de ce document (encart bassin de la Villette).

À Sully-la-Poterie - Port Aux Perches
Restaurant, croisières, guinguette, cabaret etc.
2-4 rue François Mitterrand 02460 Sully-la-Poterie
Tél. : 03 23 96 41 25 / 06 29 05 56 91
portauxperches@gmail.com / www.portauxperches.fr

LES ITINÉRAIRES CYCLABLES

Reliée au réseau des pistes cyclables de Paris, la piste de l'Ourcq est un itinéraire cyclable reliant le Bassin de La Villette à Paris 19^e, au pont de La Rosée à Claye-Souilly sur les berges du canal de l'Ourcq. Cet itinéraire, interdit aux véhicules motorisés, comporte des tronçons de pistes cyclables (où les cyclistes sont prioritaires), et certaines portions d'aires piétonnes autorisées aux cyclistes à allure réduite (les cyclistes ne sont alors pas prioritaires).

La piste de l'Ourcq est avant tout un itinéraire de randonnées familiales, et de déplacements urbains où se côtoient toutes les catégories d'usagers ; ce n'est pas une piste d'entraînement, et vous devez modérer votre vitesse et circuler avec la plus grande prudence.

ATTENTION : le passage sous certains ponts offre une visibilité très réduite et une faible largeur de voie, ces points sont à aborder avec vigilance, à très faible allure.

La traversée du Parc national de la Poudrière de Sevrans n'est possible qu'aux heures d'ouverture du Parc (fermeture à 19h45).

Le chemin de halage est une voie de service destinée à l'entretien de la voie d'eau et au passage des véhicules de service et de sécurité. Les piétons peuvent l'emprunter mais la circulation des véhicules et des vélos demeure interdite.

Un itinéraire cyclable existe en bordure du canal Saint-Denis, il relie les bords de Seine à la piste du canal de l'Ourcq.

Ci-contre, piste de l'Ourcq à Paris 19^e arr.



LE CANOË-KAYAK

La pratique du canoë-kayak est uniquement autorisée, sur le canal de l'Ourcq à petit gabarit, entre Mareuil-sur-Ourcq et l'écluse de Sevrans. Les conditions de navigation sont indiquées dans le R.P.P. (voir encart sur la réglementation de la navigation au recto de ce document). La descente est de classe 1 (facile). Le port d'un gilet flottant homologué et de chaussures est obligatoire.

Franchissement des écluses : il s'effectuera uniquement par portage des bateaux (voir la signalisation implantée aux écluses). Les pratiquants débarqueront à l'amont et à l'aval des écluses et ne s'aventureront pas dans la passe déversoir, toujours infranchissable, qui double chaque écluse.

Après portage du bateau, l'embarquement est facilité, à l'amont et à l'aval de l'écluse, par un marquage fixé à la berge.

Précautions lors des croisements : au cours de votre descente, vous pourrez être amené à croiser d'autres bateaux (bateaux de plaisance, bateaux de transport de passagers) ; le croisement s'effectue toujours par la droite. En raison de la faible largeur du canal il vous faudra serrer la berge sur votre droite et éventuellement vous arrêter au croisement des bateaux pour contrôler l'effet de sillage.

Respect des pêcheurs : afin de prévenir les conflits d'usage, écartez-vous au maximum des pêcheurs en action de pêche, et évitez de créer des remous en franchissant sur l'élan la zone de pêche.

Adresses utiles

Fédération Française de Canoë-Kayak et sports de pagaie (FFC.K.)
Stade nautique olympique d'Île-de-France
Route de Torcy 77360 Vaires-sur-Marne
Tél. : 01 45 11 08 50
ffck@ffck.org / www.ffck.org
www.facebook.com/ffcanoekayak

Comité Régional d'Île-de-France de Canoë-Kayak (C.R.I.F.C.K.)
Stade nautique olympique d'Île-de-France
3 route de Torcy 77360 Vaires-sur-Marne
Tél. : 07 69 73 40 39
contact@crifck.fr
www.kayak-iledefrance.fr
www.facebook.com/crifck/

Ourcq Canôhé Club Sevrans
31 boulevard de la République
93270 Sevrans
Tél. : 06 21 02 57 63
occs.sevrans@yahoo.fr
www.occs.clubeo.com
www.facebook.com/occs.sevrans

Association Acti Loisirs
Maison du canoë
74 rue Principale
60890 Varinfroy
Tél. : 06 14 72 93 49
actiloisirs77@gmail.com
actiloisirs.org / www.facebook.com/actiloisirs/



Canal de l'Ourcq Environ de Mareuil-sur-Ourcq



Usine de Trilbardou - Roue Sagebien

LA RANDONNÉE PÉDESTRE

Les berges des canaux et leurs abords constituent un vaste espace particulièrement propice à la randonnée pédestre. Différents itinéraires balisés faciles ou plus sportifs (GR, PR) empruntent pour partie les chemins de halage.

En dehors des itinéraires balisés, les chemins de halage du canal de l'Ourcq et du canal Saint-Denis permettent un cheminement continu au bord de l'eau sur plus de 100 km.

Sur le canal Saint-Martin, la continuité de l'itinéraire piétonnier n'est pas possible, en raison notamment de la partie souterraine, interdite au public ; toutefois de nombreux secteurs restent accessibles à la promenade.

À Paris et dans la partie d'yonisienne du canal de l'Ourcq, la desserte par les transports en commun est facile. En Seine-et-Marne et dans la partie picarde, les principales agglomérations sont desservies par le réseau ferré SNCF.

Adresses utiles

Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRandonnée)
64 rue du Dessous des Berges 75013 Paris
Tél. : 01 44 89 93 90 / info@ffrandonnee.fr / www.ffrandonnee.fr

Meaux Marne Ourcq Tourisme
5 place Charles de Gaulle 77100 Meaux
Tél. : 01 64 33 02 26 / tourisme@meaux.fr
www.tourisme-paysdemeaux.com
https://www.facebook.com/mmotourisme/

Une voie verte de 18 km...
Inaugurée en septembre 2017, c'est une ancienne voie de chemin de fer. Elle relie Ormy-Villers et Mareuil-sur-Ourcq, dans l'Oise. Large de 3 mètres elle est accessible aux piétons, cyclistes et amateurs de rollers. Les cavaliers cheminent sur une piste parallèle. Plus d'informations sur www.cc-paysdevalois.fr

USINES DE POMPAGE

Au milieu du XIX^e siècle, suite à des années de sécheresse, l'approvisionnement du canal de l'Ourcq a dû être complété par des prélèvements en Marne effectués grâce à deux usines, l'une située à Trilbardou, l'autre localisée à Villers-les-Rigault. Ces usines abritent deux machines exceptionnelles, classées monuments historiques qui sont conservées en état de fonctionnement. Visites sur demande auprès de IA.F.L.O.
Contacts : 06 88 60 66 19 / visites@auidelourcq.org / auidelourcq.org.



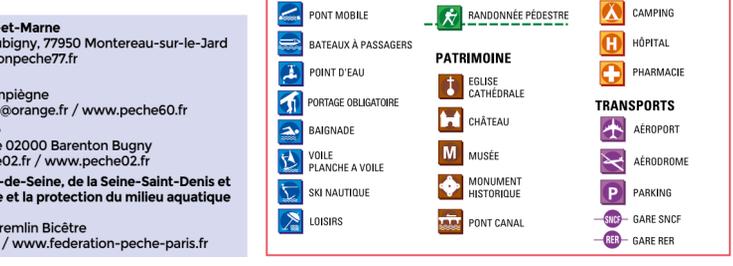
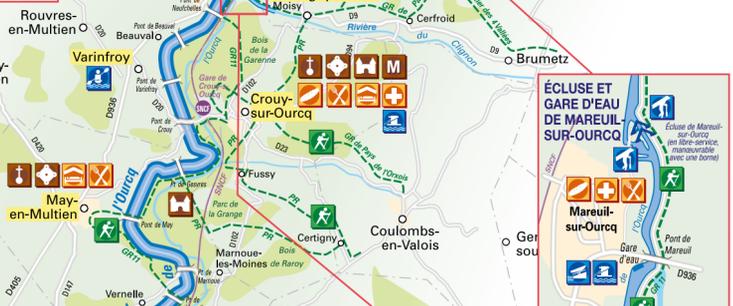
Canal de l'Ourcq - Port-aux-Perches à Sully-la-Poterie



Écluse de la Ferté-Milon



Canal de l'Ourcq à petit gabarit



LA PÊCHE

Activité de loisir traditionnelle sur les canaux, l'exercice de la pêche est autorisé, sur une grande partie du linéaire, aux titulaires d'un permis de pêche. Celui-ci peut être obtenu auprès d'une association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique. Pour être valable, un timbre correspondant à la taxe piscicole de l'année en cours doit être apposé sur le permis.

Respect des autres usagers : les canaux sont, par destination première, des voies d'eau artificielles destinées à la circulation des bateaux. Les pêcheurs se doivent, en conséquence, de ne pas entraver le passage des bateaux de toute nature naviguant sur les canaux.

De la même manière les pêcheurs ne doivent pas entraver la circulation des usagers autorisés sur le chemin de halage (véhicule de service et de sécurité, piétons) et ils doivent veiller à ne rien laisser dans la nature.

Fédération de pêche de Seine-et-Marne
22 rue des Juncs, Hameau d'Aubigny, 77950 Montereau-sur-le-Jard
01 64 39 03 08 / www.federationpeche77.fr

Fédération de pêche de l'Oise
28 rue Jules Méline 60200 Compiègne
03 44 40 46 41 / fedepecheoise@orange.fr / www.peche60.fr

Fédération de pêche de l'Aisne
1 chemin du Pont de la Planche 02000 Barenton Bugny
03 23 23 13 16 / contact@peche02.fr / www.peche02.fr

Fédération de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FPPMA75)
4 rue Étienne Dolet 94270 Le Kremlin Bicêtre
01 53 14 19 80 / fppma75@sfr.fr / www.federation-peche-paris.fr

ÉQUIPEMENTS ET ACTIVITÉS NAUTIQUES		LOISIRS À TERRE		SERVICES	
	INFORMATION NAUTIQUE		ESPACE NATUREL		OFFICE DE TOURISME
	HALTE NAUTIQUE OU ARRÊT PLAISANCE		ZONE D'OBSERVATION ORNITHOLOGIQUE		GRANDE SURFACE
	ÉCLUSE		AIRE DE PIQUE-NIQUE		RESTAURANT
	PORT DE PLAISANCE		TERRAIN DE GOLF		PETITS COMMERCES
	BASE DE CANOË-KAYAK		PISTE CYCLABLE		GUINGUETTE
	LOCATION BATEAU SANS PERMIS		ITINÉRAIRE CYCLABLE		HÔTEL
	RAMPE DE MISE À L'EAU		ITINÉRAIRE/PISTE CYCLABLES (en projet)		GÎTE CHAMBRE D'HÔTE
	PONT MOBILE		RANDONNÉE PÉDESTRE		CAMPING
	BATEAUX À PASSAGERS		PATRIMOINE		HÔPITAL
	POINT D'EAU		ÉGLISE CATHÉDRALE		PHARMACIE
	PORTAGE OBLIGATOIRE		CHÂTEAU		TRANSPORTS
	BAIGNADE		MUSÉE		AÉROPORT
	VOILE PLANCHE À VOILE		MONUMENT HISTORIQUE		AÉRODROME
	SKI NAUTIQUE		GARE SNCF		PARKING
	LOISIRS		GARE RER		